



Escroquerie a la location a portovecchio bien loue inexistant

Par **philippe**, le **17/11/2011** à **16:58**

Bonjour, j'ai été victime au mois d'août d'une escroquerie à la location à Porto Vecchio après avoir diffusé une annonce. Ce monsieur a encaissé les acomptes d'une cinquantaine de personnes sans avoir de bien à louer. Nous avons déposé plainte, et ce jour ce monsieur a été entendu par le procureur, il a reconnu les faits. Le procureur lui a donné deux mois pour rembourser les sommes volées. Ma question : ma plainte va-t-elle être classée vu que j'ai reçu ce jour le remboursement de mon acompte ? Dois-je encaisser ce chèque ou bien attendre ? Je trouve inadmissible que ce monsieur s'en tire à si bon compte sachant que nous avons eu pas mal de frais supplémentaires pour nous reloger sur place. Je ne peux même pas imaginer qu'une escroquerie comme celle-là puisse rester impunie. Merci cordialement. philippe

Par **pat76**, le **18/11/2011** à **17:24**

Bonjour. Encaissez le chèque avant que le compte bancaire de ce monsieur indélicat, soit déficitaire. Ensuite, si le Procureur classe l'affaire sans suite, c'est au civil éventuellement que vous devrez porter l'affaire si vous désirez obtenir une indemnité pour préjudice, mais je ne suis pas certain que cela aboutisse.